



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 mai 2018
Français
Original : anglais

Lettre datée du 24 mai 2018, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous écrire, en votre qualité de Présidente du Conseil de sécurité pour le mois de mai, au nom des Représentants permanents de l'Australie, de la Belgique, de la Malaisie et de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

En référence à la résolution [2166 \(2014\)](#) du Conseil et aux précédentes lettres que j'ai adressées au Conseil les 1^{er} et 28 août, 9 septembre et 16 décembre 2014, les 20 juillet et 13 octobre 2015 et les 28 septembre et 5 juillet 2017, nous vous informons que l'équipe d'enquête mixte chargée de l'enquête pénale indépendante sur l'appareil assurant le vol MH17 de la Malaysia Airlines, qui a été abattu alors qu'il survolait l'est de l'Ukraine le 17 juillet 2014, a présenté d'autres conclusions le 24 mai 2018.

L'équipe se compose des services d'enquête de l'Australie, de la Belgique, de la Malaisie, des Pays-Bas et de l'Ukraine. Elle est chargée de l'enquête pénale internationale demandée dans la résolution [2166 \(2014\)](#) et agit en toute indépendance.

La présentation et les vidéos explicatives portant sur les nouvelles conclusions de l'équipe ont été publiées sur le site Web du ministère public néerlandais, accessible à l'adresse suivante : www.om.nl/onderwerpen/mh17-crash/@103196/update-criminal-0/.

L'enquête pénale indépendante menée par l'équipe est en cours. Nous rappelons que, dans sa résolution [2166 \(2014\)](#), le Conseil de sécurité a exigé « que tous les États s'associent pleinement aux efforts déployés pour établir les responsabilités ».

Le Royaume des Pays-Bas, l'Australie, le Royaume de Belgique, la Malaisie et l'Ukraine demeurent fermement déterminés à amener les responsables de la destruction de l'appareil assurant le vol MH17 à répondre de leurs actes. Justice doit être faite pour les familles et les proches des victimes.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Karel J.G. van Oosterom

